



Décision du Président N°2025-10

**Objet : Portant sur le renouvellement de l'adhésion de l'EPTB du Vidourle
à l'association OPEN IG
Année 2025**

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°24 de ladite délibération autorisant le Président, au nom du syndicat à décider du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Considérant que l'EPTB Vidourle, dans sa fiche information N°1 du Comité Syndical du 21 avril 2010, décide d'adhérer à l'Association SIG LR (devenue depuis 28 février 2017 l'Association OPEN IG). Cette entité favorise le développement de l'information géographique et a entamé depuis 2006 une stratégie de mutualisation de données géographiques en Languedoc Roussillon.

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler son adhésion à l'association OPEN IG pour l'année 2025 pour un montant de 1 100 euros.

Article 2 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 26 FEV. 2025

Le Président,
Pierre MARTINEZ